



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/557 73 00  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**1462 YVONAND**

### **Préavis municipal No 2020/12**

**Concerne : Administration communale – demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagement extérieur (prévis No 2019/05)**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

#### **Préambule**

La demande de crédit pour les travaux d'aménagements extérieurs autour de l'administration communale était basée sur l'état des connaissances (préavis municipal NO 2018/03). Elle a fait l'objet d'une première demande de crédit complémentaire. Avant de boucler les comptes, deux factures supplémentaires ont été reportées. C'est la raison pour laquelle la municipalité se doit de déposer le présent amendement en respect de l'art. 91 du règlement du conseil communal.

Les adaptations discutées et toutes approuvées par la municipalité en cours de réalisation ont entraîné un dépassement de crédit qui a été approuvé au travers du préavis No 2019/05. Pour faciliter la continuité de l'information, nous avons conservé les explications reportées dans le précédent préavis.

#### **Objet du préavis *Comparatif global***

Le tableau ci-après permet d'évaluer la situation financière des travaux réalisés par rapport à la demande de crédit (préavis 2018/03). Les points 0) à 9) sont commentés ci-dessous :

- 0) La demande de crédit ne portait que sur les coûts de réalisation, ce montant aurait dû être imputé sur le budget ordinaire (dicastères 02, 03 et 06).
- 1) La solution retenue (gras d'Enney) a été moins coûteuse.
- 2) Les travaux paysagers ont été réalisés dans le budget imparti.
- 3) La réalisation de la dalle béton n'a engendré aucun imprévu.
- 4) La réfection de la place initialement prévue sur 315 m<sup>2</sup> a été étendue à 468 m<sup>2</sup> (devant le bâtiment), ce qui représente environ Fr. 13'500.- TTC de plus-value.
- 5) Les travaux de connexion au réseau EP ont été reportés sur le budget ordinaire du dicastère 02.
- 6) Les coûts devisés pour la demande de crédit ont été légèrement surestimés.
- 7) Idem 6)

8) Idem 7)

9) Ce chantier complexe et avec beaucoup de services a impliqué plusieurs adaptations pour améliorer les accès, notamment au niveau de la barrière et de la rampe de l'entrée principale. De manière à préserver la place, des frais ont été engagés en prévision de travaux futurs sur l'annexe, pour exemple des conduites ont été posées en attente (détail consultable sur la facture finale de l'entreprise de GC).

Les deux factures reportées à posteriori sont les suivantes :

10) Facture finale du bureau RLJ du 8 juillet 2019 : cette facture portait sur la finalisation du dossier avant réalisation des travaux. Pour rappel le chantier a été suivi par le chef du Bureau Technique, M. Emmanuel Volery, et c'est la raison simple pour laquelle cette facture survenue trop tardivement a été oubliée dans la précédente demande de crédit complémentaire.

11) Facture Swissclôture du 10 décembre 2019 : cette facture couvre la réparation d'un petit dégât engendré à la palissade du riverain attenant à la déchetterie du bureau communal.

	Montants net prévis 2018/03	Montants facturés HT	Bilan facturé TTC	différences	Factures tardives	remarques
0) Prestation ingénieur - projet	0,00	5 000,00	5 385,00	5 385,00	6 354,30	La demande de crédit ne portait que sur les coûts de réalisation, ce montant supplémentaire aurait également pu être imputé sur le budget ordinaire
1) Places de parc	25 000,00		18 044,65	-6 955,35		Solution retenue (gras d'Enney) moins coûteuse
Travaux par Regard sur ext.		13 510,00				
Travaux par Gallandat		3 244,55				
2) Aménagements paysagers	16 000,00	14 232,00	15 327,86	-672,14		Travaux paysagers dans le budget imparti
3) Place béton (dont dalle béton avec armature pour 5'805.- HT)	10 800,00	8 540,95	10 947,31	147,31		Aucun imprévu
Ventilation facture Gallandat		1 623,68				
4) Réfection de la place :	78 900,00		95 091,33	16 191,33		La réfection de la place initialement prévue sur 315 m2 a été étendue à 468 m2 (devant le bâtiment), ce qui représente environ 13'500.- TTC de plus-value
a. Collecteurs Eaux usées (13'948.- HT après escompte 3%)		13 822,02				
b. Collecteur Eaux claires (12'488.- HT après escompte 3%)		14 000,25				
c. Rétention partielle et infiltration des EC (8'463.- HT après escompte 3%)		12 512,22				
d. Réfection place et accès (35'288.- HT après escompte 3%)		47 958,29				
5) Connection prise d'eau	2 300,00		0,00	-2 300,00		Travaux en rapport avec le réseau EP, pris en charge par le budget ordinaire
6) Introduction d'eau potable	7 500,00	4 083,05	4 397,45	-3 102,55		Le contrôle étroit par le BTY et les propositions du concessionnaire et de l'entreprise de GC ont permis de maîtriser les coûts
7) Conduite EP par concessionnaire	10 000,00	6 921,68	7 454,65	-2 545,35		
8) Raccordement électrique (montant estimé)	2 000,00	1 608,91	1 732,80	-267,20		
9) Divers et imprévus (-5%)	7 500,00		13 324,80	5 824,80		Chantier complexe avec beaucoup de services, plusieurs adaptation pour améliorer les accès, notamment au niveau de la barrière et de la rampe d'accès ou en prévision d'éventuels travaux futurs sur l'annexe, par exemple conduites en attente (détail consultable sur la facture finale de l'entreprise de GC).
Evacuation citernes 6m3 par C. Lippuner SA		600,00				
Treillis h 1m sur 14ml par Regard sur ext.		1 330,00				
Treillis h 2m sur 14ml par Regard sur ext.		1 652,00				
Divers et imprévus Gallandat		9 078,26				
Participation Gallandat pour remise en état cheneau		-288,12				
Réparation de la palissade					274,65	Cette réparation aurait dû être imputée sur le budget ordinaire
<b>Totaux</b>	<b>160 000,00</b>	<b>159 429,76</b>	<b>171 705,85</b>	<b>11 705,85</b>	<b>6 628,95</b>	

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**

Vu le préavis de la municipalité

#### **Décide**

1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour les travaux d'aménagement extérieur du bureau communal de Fr. 6'628.95.
2. D'amortir ce montant supplémentaire de :  
Fr. 6'628.95 sur 30 ans, compte 9143.11 (bâtiment administratif à amortir).
3. D'imputer le compte d'exploitation :  
3540.3312 (amortissement obligatoire) de Fr. 220.95 par année sur 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

 Le Syndic Philippe Moser	 The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE D'YVONAND' around the perimeter. Inside the circle is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two stars. Below the shield, the words 'LIBERTE ET PATRIE' are written. The word 'CANTON' is visible on the left side of the inner circle.	 La Secrétaire Viviane Potterat
---	--	---

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza

